

Si nous supprimons cette sanction ultime, monsieur l'Orateur, nous allons priver notre pays de tout ce qui lui permet de se tenir debout, de tout ce qui fait sa force, et empêcher nos citoyens de défendre notre mode de vie lorsqu'il est menacé.

Est-ce là ce qui s'est produit? Le député de Red Deer (M. Towers) avait dit: «Le Canada deviendra un havre pour les criminels». Le député de Lisgar (M. Murta) avait déclaré: «La peine capitale est nécessaire si nous voulons empêcher la civilisation de sombrer dans la violence et l'anarchie». Le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) avait dit:

Les foyers de vieillards seront sans doute forcés d'ériger des clôtures de fils barbelés électrifiés et d'engager des gardes de sécurité pour patrouiller 24 heures sur 24 afin de décourager les maraudeurs et les criminels en puissance.

J'ai récemment inauguré un foyer de vieillards à Edmonton, dans la circonscription du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), lequel a également prononcé une allocution virulente sur le sujet il y a cinq ans. Il n'y a pas de clôture barbelée autour de ce foyer, ni de gardes avec des chiens, bien que l'on ait été averti à l'avance de mon arrivée. A propos d'un autre aspect de la question, plusieurs députés ont avancé un argument important, mais le plus éloquent a sans doute été Arnold Malone...

M. Clark: Le député de Crowfoot.

M. Kaplan: Il n'est pas à la Chambre en ce moment.

M. Clark: Certainement qu'il y est.

M. Crosby: C'était M. Horner, qui a été défait.

● (1600)

M. Kaplan: Voici ce qu'il a dit:

Si vous affaiblissez la protection dont jouissent les forces policières du pays, il est certain que, lorsque les policiers devront agir sous la menace, des gens seront tués. Manifestement, les policiers se préoccupent de leur sécurité. Dépourvus de la protection de la loi, ils tireront donc d'abord et poseront des questions ensuite.

Plus tard, il avait dit:

Si cet amendement n'est pas adopté, la peine capitale ne sera pas mise au rancart. Tout simplement, la justice ne suivra pas son cours. De plus en plus, des agents de police et des gardiens de prison se serviront de leurs armes en légitime défense. La peine capitale sera donc appliquée sans procès.

Les renseignements dont nous disposons indiquent qu'en l'occurrence nos prophètes amateurs se sont trompés lourdement. Comme l'a déclaré le chef de l'opposition (M. Clark), le nombre d'homicides depuis 1975 a suivi une courbe descendante. Au cours de cette période, le taux global d'homicides est passé de 3.07 à 2.48 pour 100,000. Les données relatives aux meurtres commis pendant le même intervalle sont encore plus encourageantes. En 1975, le taux de meurtres au Canada avait atteint le record de 2.79 pour 100,000. Aujourd'hui, ce taux est tombé à 2.06, ce qui représente un déclin d'environ 25 p. 100. Hier, comme cela a été mentionné, Statistique Canada a divulgué les données pour 1980. Or, l'an dernier seulement, le taux de meurtres a enregistré une baisse de 17 p. 100.

Permettez-moi de faire une parenthèse pour émettre une hypothèse que je ne suis pas en mesure de vérifier. J'espère que notre analyse prouvera que la mesure rigoureuse sur le contrôle des armes à feu que nous avons adoptée il y a quelque temps, et qui est maintenant dans sa deuxième année d'application, a contribué au déclin rapide du taux d'assassinats l'an dernier.

Des voix: Bravo!

La peine de mort

M. Kaplan: Je sais que la mesure sur le contrôle des armes à feu n'est pas facile à administrer, qu'elle exige énormément de paperasserie et qu'elle est source de nombreux embêtements. Mais malgré tout, j'espère que cette tendance vers une diminution des pertes de vies humaines justifiera son existence aux yeux des députés.

Cette réduction du nombre d'homicides se manifeste partout. Dans nos trois grands centres métropolitains, par exemple, le taux d'homicides est tombé de 5 à 2.4 pour 100,000 à Montréal, de 2.2 à 1.8 à Toronto et de 4 à 3.2 à Vancouver entre 1975 et 1978. Dans toutes les provinces à l'exception de la Colombie-Britannique, les taux d'homicides et d'assassinats sont inférieurs aux taux de 1975. Ces données sont des signes encourageants. Ce sont de bonnes nouvelles pour tous les Canadiens. Elles contredisent absolument un grand nombre des sombres prédictions qui ont été faites à la Chambre il y a cinq ans.

A en juger par l'histoire de ces dernières années au Canada, il est hors de question de restaurer la peine de mort car aucun argument suffisamment éloquent ne plaide en faveur de cette mesure. L'argument selon lequel la peine de mort constitue un moyen de dissuasion est discutable. Face à cela, qui pourrait encore affirmer de façon catégorique que la loi a été nuisible? Ce que tant de gens craignaient ne s'est pas produit et ce que tant d'autres prédisaient n'est pas arrivé non plus. Même si l'on ne tient compte que des assassinats de policiers, lesquels sont d'ailleurs si rares que les chiffres n'ont pas grande signification, le nombre moyen de crimes au cours des cinq dernières années est inférieur à ce qu'il était durant les cinq années précédentes. Le nombre des homicides de quelque type que ce soit a non seulement diminué, mais le nombre de tentative a lui aussi diminué comme le montrent les chiffres.

Je ne voudrais pas pour autant que les députés pensent que le statu quo ne pose pas de problèmes. Il y en a en effet avec les individus condamnés à 25 ans d'emprisonnement qui, évoquant la loi de 1976, s'appellent eux-mêmes les «quatre-vingt-quatrequatre». On compte actuellement 148 prisonniers purgeant une peine de prison pour avoir commis un assassinat et sept autres condamnés pour avoir commis un meurtre et qui doivent purger une peine d'au moins 25 ans avant de pouvoir bénéficier d'une libération conditionnelle. Il y a un an que je suis Solliciteur général et j'ai eu l'occasion de rencontrer la plupart de ces individus et de leur parler. Il est prouvé que ceux-ci dont 20 sont des femmes, ne sont pas nécessairement les détenus les plus dangereux. Les gardiens ont certes des problèmes avec certains d'entre eux pour assurer l'ordre et la sécurité mais tous ne posent pas de problèmes et s'il n'y avait plus de condamnés à vie dans les prisons, les problèmes de sécurité et d'ordre que connaissent nos pénitenciers n'en seraient pas supprimés pour autant—il s'en faut de beaucoup. Certains de ces prisonniers à vie sont parmi les détenus les plus dangereux mais ce n'est pas le cas de tous, loin de là. Une bonne partie d'entre eux—je dirais presque la moitié—n'avaient rien à voir avec les milieux de la pègre avant de commettre un meurtre. Dans la plupart des cas, leur victime était une personne qu'ils aimaient ou haïssaient ou encore avec laquelle ils travaillaient. Pour ceux-là—la majorité—la prison était leur premier contact avec des criminels.